



Conseil économique et social

Distrib. limitée
17 juillet 2020
Français
Original : anglais

Session de 2020

25 juillet 2019-22 juillet 2020

Point 5 a) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau : réunion ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social
7-16 juillet 2020

Projet de déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de 2020 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, déposé par la Présidente du Conseil, Mona Jule (Norvège)

Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de 2020 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020, organisé sous les auspices du Conseil, sur le thème « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable »

I. Introduction

Nous, ministres et hauts représentants, avons adopté, en cette période difficile à laquelle le monde est confronté, la présente déclaration au débat de haut niveau de la session de 2020 du Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020,

1. Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous réaffirmons notre attachement à la coopération internationale et au multilatéralisme. Nous réaffirmons également notre foi dans l'importance de l'Organisation des Nations Unies et dans ses buts et principes énoncés dans la Charte. Nous considérons que le système des Nations Unies joue un rôle central en soutenant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et en mobilisant et en coordonnant face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) une action mondiale fondée sur l'unité, la solidarité, le multilatéralisme et la coopération internationale.

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.



2. La crise de la COVID-19, qui est sans précédent, a exacerbé les vulnérabilités et les inégalités dans tous les pays du monde et d'un pays à l'autre. Cela met en évidence la nécessité pour le système multilatéral, les nations, les peuples et les générations du monde entier de renouveler d'urgence leur attachement à la solidarité. Nous soulignons qu'une action accélérée visant à mettre en œuvre le Programme 2030 est la voie que nous devons suivre ensemble pour riposter et reconstruire en mieux ; aider à prévenir de futures pandémies ; assurer à toutes et à tous un avenir durable, résilient et prospère ; respecter, protéger et réaliser tous les droits humains.

3. Alors que nous entrons dans la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris de mettre en œuvre le Programme 2030 dans son intégralité. Nous réaffirmons également les principes énoncés dans le Programme 2030, un programme axé sur l'être humain, transformateur et par nature universel, et nous rappelons que ses objectifs et cibles, intégrés et indissociables, concilient les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Nous avons besoin d'une approche intégrée qui tirera parti des liens et réduira au minimum les compromis entre objectifs et cibles, conduira à un relèvement durable et inclusif et accélérera la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre de la décennie d'action.

4. Nous réaffirmons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable du développement durable, et notons avec préoccupation que, pour la première fois depuis des décennies, la tendance à la réduction de la pauvreté s'inverse.

5. Nous constatons que les plus pauvres et les personnes en situation de vulnérabilité sont les plus touchés par la crise de la COVID-19. Nous mettrons l'accent sur ces personnes dans nos politiques et nos actions. Nous ne ménagerons aucun effort pour que personne ne soit laissé de côté et pour aider en premier les plus défavorisés. Parmi celles et ceux dont les besoins sont pris en compte dans le Programme 2030 figurent les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les autochtones, les réfugiés, les déplacés et les migrants. Nous comptons également nous assurer que les objectifs et les cibles sont atteints pour toutes les nations et tous les peuples et pour toutes les couches de la société.

6. Nous réaffirmons que l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles apporteront une contribution capitale à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable et des cibles qui y sont associées et que les réponses à la COVID-19 devraient tenir compte des questions de genre.

II. Évaluation de la situation concernant le Programme 2030

7. Le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable² et le rapport mondial sur le développement durable indiquent que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 continuent d'être trop lents et inégaux et qu'ils sont soit au point mort soit remis en cause dans certains domaines. Le nombre de personnes souffrant de la faim augmente ; les changements climatiques se produisent bien plus vite que prévu, comme le montrent, entre autres, les impacts sur les océans et les mers, la perte d'écosystèmes vulnérables et le recul des glaciers. La perte de biodiversité, la déforestation, le stress hydrique, ainsi que la pollution mondiale due aux produits

² E/2019/68.

chimiques et aux déchets, restent des défis mondiaux, tandis que la désertification continue de s'accroître ; l'édification d'infrastructures est très en retard par rapport à la demande ; les inégalités continuent de se creuser dans les pays et d'un pays à l'autre.

8. Nous savons que la pandémie de COVID-19 vient s'ajouter aux obstacles préexistants qui entravent la réalisation des objectifs et accentuent les inégalités structurelles, les écarts et les difficultés et les risques systémiques. Elle menace d'interrompre ou d'anéantir les progrès faits depuis 2015. Nous apprécions les efforts et les mesures proposés par le Secrétaire général concernant la réponse à l'impact de la pandémie de COVID-19. Les effets de la pandémie ont submergé les systèmes de santé dans le monde entier, provoqué la fermeture d'entreprises et d'usines, fait baisser les cours des produits de base, les investissements et les transferts de fonds, bouleversé la mobilité internationale des personnes, le secteur du tourisme et les services connexes, compromis la capacité des autorités locales de fournir des services de base, gravement nui aux moyens de subsistance de la moitié de la main d'œuvre mondiale, aggravé le chômage, déscolarisé des centaines de millions d'élèves, entravé la fourniture d'aide et de protection humanitaires et perturbé les chaînes de valeur et d'approvisionnement mondiales, limitant l'approvisionnement en produits. La pandémie a touché de manière disproportionnée les personnes de tous âges ayant des pathologies préexistantes, ainsi que les personnes âgées, pour qui le risque de mortalité est nettement plus élevé, et le taux de mortalité a été plus élevé chez les hommes touchés par la COVID-19 que chez les femmes. Elle risque aussi de faire régresser l'égalité des genres et l'on s'attend à ce qu'elle fasse retomber des dizaines de millions de personnes dans l'extrême pauvreté et la faim. Nous sommes conscients de la nécessité d'une coordination et d'une collaboration à tous les niveaux de gouvernance pour faire face à la pandémie. L'insuffisance des efforts faits pour atteindre les objectifs a aggravé l'impact de la pandémie. Nous sommes conscients également de la nature multidimensionnelle de la pandémie et de ses graves répercussions sur tous les pays, surtout sur les pays en développement et les pays en situation particulière.

III. Actions à mener pour aller de l'avant

9. Nous réaffirmons notre engagement à l'égard des mesures prévues dans la déclaration politique adoptée au Sommet sur les objectifs de développement durable³ qui s'est tenu en septembre 2019 et dans les déclarations précédentes du forum politique de haut niveau. Nous soulignons que la décennie d'action devrait porter sur les mesures accélérées énumérées ci-dessous, qui visent à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, partout, à parvenir à un relèvement durable et inclusif de la pandémie et à mettre pleinement en œuvre le Programme 2030.

10. Nous sommes conscients des difficultés et des besoins spéciaux des pays les plus vulnérables, notamment des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que des problèmes propres à de nombreux pays à revenu intermédiaire et à de nombreux pays en conflit ou se relevant d'un conflit, qui doivent être réglés pour parvenir au développement durable. Compte tenu des différents niveaux de développement et de l'impact disproportionné de la pandémie de COVID-19 sur eux, nous soutiendrons les pays en développement en prenant des mesures urgentes pour les aider à reconstruire en mieux et à parvenir au développement durable, notamment

³ Résolution 74/4 de l'Assemblée générale, annexe.

en améliorant l'accès à des financements à des conditions favorables, surtout dans le contexte de la pandémie.

11. Nous invitons la communauté internationale et toutes les parties concernées à coopérer et à mobiliser des ressources, notamment dans le cadre d'une assistance financière et d'une aide en nature et en apportant une aide directe aux pays d'accueil et aux réfugiés, en vue de renforcer les capacités des pays et des communautés qui accueillent des réfugiés et d'alléger la lourde charge qui pèse sur eux, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes directeurs de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies qui sont énoncés dans les résolutions de l'Assemblée générale.

12. Nous croyons fermement qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix et qu'il ne peut y avoir de paix sans développement durable. Nous nous félicitons, à cet égard, de l'appel que le Secrétaire général a lancé en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat. Collectivement, nous redoublerons d'efforts pour bâtir des sociétés pacifiques, justes et inclusives en réduisant les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, renforçant ainsi notre aptitude à prévenir et à régler les conflits. Nous nous engageons à trouver des solutions pacifiques et justes aux différends et à respecter le droit international ainsi que les buts et principes énoncés dans la Charte, notamment le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la nécessité de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États. Nous nous engageons également à respecter, à protéger et à réaliser les droits de l'homme pour toutes et tous, à mettre fin à toutes les formes de discrimination, de racisme et de xénophobie, à assurer l'égalité d'accès à la justice, à parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. Nous intensifierons également les efforts que nous faisons pour mettre en place des institutions plus efficaces, plus responsables et plus transparentes et renforcer celles qui existent, et pour garantir l'égalité d'accès aux services de base et l'égalité des chances, en mettant particulièrement l'accent sur les personnes qui se trouvent en situation de vulnérabilité. Nous savons que l'extrémisme violent, le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les flux financiers illicites, les menaces sanitaires mondiales, les urgences humanitaires et les déplacements forcés de populations risquent de réduire à néant une grande partie des progrès accomplis ces dernières décennies au titre du développement.

13. Nous sommes déterminés à investir et à coopérer dans les domaines de la prévention et de la résilience, composantes essentielles de la réduction des risques de catastrophe, à accroître la préparation et à reconstruire en mieux, compte tenu du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)⁴. Nous conjuguerons actions à court terme et stratégies et politiques de réduction des risques de catastrophe à long terme, afin d'éviter que de nouveaux risques apparaissent, de réduire les risques existants, de résister aux chocs et d'atténuer leurs conséquences, notamment en investissant dans la réduction de l'exposition aux risques et de la vulnérabilité, les solutions fondées sur la nature, les réseaux informatiques et les réseaux de communications, les systèmes d'alerte rapide et l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.

14. Nous protégerons et valoriserons le bien-être humain en encourageant les investissements dans un enseignement de qualité, ouvert à toutes et à tous, à tous les niveaux, y compris l'enseignement à distance, et en garantissant un accès équitable et universel à cet enseignement, ainsi qu'à des services de santé universels et de qualité à un coût abordable, à une protection sociale, à des logements sûrs à un coût abordable, à de l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates, à des aliments

⁴ Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

sûrs et nutritifs, en quantité suffisante, à l'énergie et à l'informatique et aux communications. Nous utiliserons tous les moyens d'intervention pour atténuer l'impact dévastateur de la pandémie de COVID-19. Nous relancerons une croissance durable et inclusive, réduirons les inégalités de revenus et réglerons les problèmes financiers que rencontrent les pays en développement pour parvenir à un développement durable. Nous favoriserons un relèvement durable et inclusif de nos économies, notamment en encourageant des modes de consommation et de production durables, afin de protéger l'environnement et de créer les conditions d'un travail décent pour toutes et tous, y compris pour celles et ceux qui travaillent dans l'économie informelle, afin de soutenir et de faciliter l'accès au financement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et de renforcer leurs capacités pour contribuer à recréer des emplois et des revenus.

15. Nous veillerons à ce que les programmes sociaux et économiques d'urgence prennent en compte les questions de genre et la promotion et la protection des droits de l'enfant. Nous constatons l'impact multidimensionnel de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles, qui sont également exposées à des niveaux accrus de violence et d'exploitation. Nous nous engageons de nouveau à prendre des mesures ciblées et accélérées pour éliminer tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques qui entravent l'égalité des genres, la participation pleine, effective et véritable à la prise de décision et l'avancement des femmes et des filles ainsi que l'exercice à part entière et à part égale de tous leurs droits humains.

16. Nous investirons dans le renforcement des systèmes nationaux de santé et de protection sociale, notamment pour parvenir à une couverture sanitaire universelle, afin de contribuer à assurer un relèvement durable après la COVID-19, ainsi que dans la préparation aux pandémies et dans la prévention et la détection d'éventuelles épidémies et la riposte, notamment en veillant à l'application universelle et efficace du Règlement sanitaire international et au renforcement du système de prestations sanitaires mondial. Compte tenu de l'actuelle pandémie et sachant que leurs systèmes de santé sont fragiles, le niveau de leur dette est élevé et leur marge de manœuvre budgétaire est limitée, nous nous engageons à soutenir tous les pays en développement qui sont les plus touchés par la pandémie, en mettant davantage l'accent sur l'assistance technique, l'amélioration des infrastructures des établissements de soins et l'investissement dans des services de santé et des systèmes de protection sociale de qualité. Nous soulignons que l'accès équitable, sans aucune entrave ni forme de discrimination, à des vaccins, médicaments, traitements, équipements médicaux, nouveaux diagnostics et autres produits sanitaires de qualité pour la COVID-19 est une priorité mondiale et que pour lutter contre la pandémie, il faut absolument que ces produits soient disponibles, accessibles, acceptables et financièrement abordables. Nous savons également qu'une immunisation massive contre la COVID-19 est un bien public mondial.

17. Nous restons déterminés à mettre un terme à la faim et à assurer en priorité la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition pour toutes et tous, ainsi qu'à mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes, tout en garantissant des systèmes alimentaires durables et résilients, en promouvant une agriculture durable, y compris les petites exploitations et l'agriculture familiale, qui augmente la productivité et la production, et en évitant les pertes et le gaspillage de nourriture. Sachant que la COVID-19 a exacerbé l'insécurité alimentaire et sachant également que le commerce international est un moteur du développement, nous nous emploierons à faire que les fournitures médicales vitales, les produits et les intrants alimentaires et agricoles et d'autres biens et services puissent circuler d'un pays à l'autre et nous nous efforcerons de mettre fin au dérèglement des chaînes d'approvisionnement mondiales afin de promouvoir la santé et le bien-être de tous les peuples. Nous réaffirmons notre objectif de créer un environnement libre, équitable, non discriminatoire, transparent,

prévisible et stable pour le commerce et l'investissement et de maintenir nos marchés ouverts. Nous attendons avec intérêt le Sommet sur les systèmes alimentaires que le Secrétaire général doit organiser en 2021.

18. Nous réaffirmons également que les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis de notre temps. Nous nous inquiétons profondément de constater que les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter partout dans le monde et demeurons vivement préoccupés par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement, sont exposés aux effets néfastes des changements climatiques. Nous soulignons à cet égard que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements constituent une priorité immédiate et urgente. Nous réaffirmons la nécessité de réduire immédiatement les émissions de gaz à effet de serre. Nous soulignons qu'il importe de redoubler d'efforts et de mobiliser des moyens de mise en œuvre pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, y compris le renforcement de la résilience, compte tenu des besoins et des situations propres aux pays en développement, notamment de ceux qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques. Nous reconnaissons l'existence de synergies entre la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris⁵.

19. Nous nous engageons de nouveau à protéger les espèces sauvages et autres espèces vivantes et à inverser les tendances à la dégradation de l'environnement en restaurant les écosystèmes, en mettant un terme à la perte de biodiversité et à la déforestation, en intégrant la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, dans les décisions prises au niveau national, en mettant fin au commerce et à la consommation illégaux et non durables d'espèces sauvages, en restaurant les forêts, en luttant contre la désertification et en parvenant à la neutralité en matière de dégradation des terres, en conservant et en utilisant de manière durable les océans, les mers et les ressources marines, et en promouvant des modes de consommation et de production durables. Nous nous engageons aussi de nouveau à améliorer l'efficacité des ressources et à réduire nettement la pollution et les déchets, y compris le rejet de déchets plastiques dans les océans, et à parvenir à un monde dans lequel l'humanité vit en harmonie avec la nature. À cet égard, nous soulignons que la biodiversité, le climat et la santé doivent être envisagés comme un tout, notamment en investissant dans le renforcement des approches écosystémiques, des solutions fondées sur la nature, des infrastructures durables et d'autres stratégies possibles, selon qu'il convient, pour reconstruire en mieux et de manière plus écologique. Nous favoriserons une approche cohérente de la lutte contre la perte de biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des sols et des écosystèmes, notamment entre les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁶, de la Convention sur la diversité biologique⁷ et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique⁸. Nous rappelons également, dans ce contexte, l'initiative de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

20. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris de garantir l'accès universel à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Nous nous engageons à accélérer le déploiement de technologies énergétiques durables, notamment en favorisant l'accès aux technologies de pointe et

⁵ Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe.

⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

⁷ *Ibid.*, vol. 1760, n° 30619.

⁸ *Ibid.*, vol. 1954, n° 33480.

aux infrastructures propres et les investissements dans ces technologies et infrastructures, selon qu'il convient. Nous savons que l'accélération du passage à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, et l'accès universel d'ici à 2030 pourraient faciliter le relèvement durable après la COVID-19 et la résilience à long terme, et permettre d'atteindre les objectifs de développement durable, qui sont interdépendants. Nous sommes favorables à des solutions qui tiennent compte des besoins des personnes et soutiennent les activités économiques locales. En outre, nous devons impérativement faire passer le renforcement des capacités et la recherche-développement à la vitesse supérieure, notamment en mettant en commun expériences et informations et en promouvant l'innovation et les investissements propres à accroître le rendement énergétique dans tous les secteurs de l'économie, et favoriser l'exploitation des énergies durables, en particulier dans les pays en développement.

21. Nous soulignons que l'augmentation des investissements dans les infrastructures sera le moteur de la croissance et contribuera à la réalisation des objectifs, et que pour combler le déficit de financement des infrastructures, il faudra mobiliser des fonds publics et privés et mettre à profit les technologies, le savoir-faire et l'efficacité opérationnelle. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris de mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.

22. Nous continuerons à renforcer l'interface science-politique en élaborant des politiques fondées sur la connaissance des faits, en soutenant la recherche-développement, en tirant parti de la science, de la technologie et de l'innovation et en mettant à profit des technologies permettant de promouvoir une économie numérique inclusive et de renforcer la résilience dans tous les secteurs. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général d'avoir lancé le Plan d'action de coopération numérique. Nous nous engageons à améliorer et à promouvoir les initiatives de renforcement des capacités, des infrastructures, de la connectivité et de l'assistance technique ainsi que l'innovation et les technologies afin de faire progresser la réalisation des objectifs et des cibles, en accordant une attention particulière aux pays en développement, et nous nous engageons à renforcer la coopération pour réduire la fracture numérique dans les pays et d'un pays à l'autre.

23. Nous nous engageons à nous fixer des objectifs plus ambitieux pour mobiliser et utiliser efficacement tous les moyens disponibles pour mettre en œuvre intégralement le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et les conclusions et recommandations concertées des forums du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement⁹. Nous sommes profondément préoccupés par l'incidence que les niveaux élevés de la dette ont sur la capacité des pays de résister à l'impact du choc provoqué par la COVID-19 et d'investir dans la mise en œuvre du Programme 2030. Nous nous engageons à répondre aux besoins des pays en développement, surtout de ceux qui sont très endettés et qui sont les plus vulnérables, et nous invitons la communauté internationale et les parties concernées, y compris les créanciers privés et commerciaux, à répondre d'urgence et adéquatement à ces besoins et à se mobiliser pour coordonner les mesures internationales d'allègement de la dette des pays qui connaissent des problèmes de solvabilité, en étroite coopération avec les institutions financières internationales. À

⁹ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt.

24. Nous constatons que la pandémie complique encore la situation pour ce qui est d'atteindre les objectifs. Nous continuerons à renforcer les moyens de mise en œuvre et considérons que la mise en œuvre du Programme 2030 nécessite un engagement ferme en faveur des partenariats, à tous les niveaux, entre les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et toutes les autres parties concernées. Nous mesurons donc l'importance des diverses contributions de toutes les parties concernées, y compris le secteur privé. Il importe plus que jamais de renforcer le multilatéralisme, la coopération internationale et le partenariat mondial. Nous continuerons à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et nous réaffirmons que la coopération Sud-Sud complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud.

25. Nous nous engageons à maintenir l'intégrité du Programme 2030 en nous fixant des buts plus ambitieux et en continuant de prendre des mesures pour atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable dont l'échéance était prévue pour 2020, en redoublant d'efforts pour atteindre ces cibles le plus vite possible, à l'image de l'urgence exprimée dans le Programme, et en demandant aux forums et organes intergouvernementaux concernés de revoir et, s'il le faut, d'ajuster le cadre de leur action pour que les cibles soient mises à jour et reflètent un degré d'ambition acceptable pour 2030. Le forum politique de haut niveau de 2021 examinera les progrès faits dans ce domaine.

26. Nous nous engageons à renforcer nos capacités statistiques nationales pour combler le déficit de données sur le Programme 2030 afin de permettre aux pays de fournir en temps voulu des données et des statistiques de qualité, qui soient ventilées et fiables, et pour intégrer pleinement les objectifs et les cibles dans nos systèmes de suivi et de communication de l'information et dans nos échanges de bonnes pratiques à cet égard. Nous encourageons la coopération internationale visant le renforcement des capacités statistiques des pays en développement, en particulier des pays les plus vulnérables, qui ont le plus de mal à produire, recueillir, analyser et utiliser en temps utile des données et des statistiques de qualité fiables.

27. Nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies de continuer à tirer parti des principales conclusions et faits extraits des examens nationaux volontaires et d'encourager l'apprentissage par les pairs. Nous encourageons les pays à mettre en commun les approches du développement et les solutions locales afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Nous saluons également la contribution des examens régionaux, ainsi que celle des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, des forums régionaux sur le développement durable, des grands groupes et de toutes les parties prenantes.

28. Nous nous engageons à faire participer les autorités locales et à leur donner les moyens qu'elles, et en particulier leurs citoyens, s'approprient les objectifs de développement durable et traduisent au mieux les priorités de développement nationales en réalités locales.

29. Enfin, nous encouragerons la participation active du public et les partenariats innovants en suivant une approche faisant intervenir tous les services de l'État et tous les secteurs de la société, en ayant recours à la mobilisation et à l'action régionales et locales et en invitant les communautés, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé à s'impliquer. Nous continuerons à veiller à ce que toutes les parties prenantes participent véritablement au forum politique de haut niveau. Nous mesurons l'importance du rôle que jouent les volontaires dans la réalisation des objectifs. Nous investirons davantage dans le capital humain afin de

donner aux enfants et aux jeunes les moyens d'être des agents du changement essentiels et de soutenir leur participation effective à la réalisation de l'ambition du Programme 2030.
